



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CONFLENT

PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 6 MARS 2009

Jean LOUIS JALLAT accueille les délégués.

Le Président donne ensuite lecture des procurations (Bernard MALPAS donne procuration à Alexandre MASSINES, Louis XIXONS donne procuration à Josette PUJOL, Serge JUANCHICHI donne procuration à Claire SARDA VERGES, Roland LAPORTE donne procuration à Bernard LOUPIEN, Odette SALVAT donne procuration à Charline TRILLES, Olivier BETOIN donne procuration à Henri SENTENAC, Yves DELCOR donne procuration à Elisabeth PREVOT, Inès MARC donne procuration à Gilbert COSTE, Jean-Claude CHARLET donne procuration à Jean-Marie PAYRE, Louis VILA donne procuration à Gérard RABAT, Sonia DURAN donne procuration à Jean PAGES)

Le quorum est atteint, la séance débute par l'élection de son secrétaire de séance en la personne de Guy Raffaly.

La Communauté de Communes du Conflent a d'ores et déjà commencé ses travaux. Les commissions se sont réunies de façon informelle. Ce fonctionnement est assuré par la ville de Prades et le SIVM.

Le Président rajoute à l'ordre du jour les points suivants:

- l'adhésion de Terres Romanes,
- les demandes de subventions VVV, pour le PIJ du site de Prades,
- les avis sur les aménagements devant être apportés à Joncet, sur la RN 116.

Un accord unanime est donné.

1. APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 22 DECEMBRE 2008
--

Jean Castex demande si des observations sont à formuler quant au PV de la séance du 22 décembre 2008.

Monsieur Ribeaucourt indique qu'en page 3, il convient de remplacer le nom de l'intervenant qui n'est pas Madame Trilles, mais Monsieur RIBEAUCOURT. Il demande également qu'en page 12 de ce même procès verbal, il soit rajouté les termes suivants à l'intervention du Président concernant la constitution de la CAO : « le président précise que les délégués non titulaires de la CAO pourront participer aux réunions. »

Avec ces modifications, le PV est adopté à l'unanimité.



2. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Jean Castex indique que le poste de Directeur Général des Services reste à pourvoir, le choix n'a pas été encore effectué.

Concernant le poste de contractuel de droit public, des discussions ont été engagées pour que les crédits du Conseil Général qui financent un poste de contractuel à la charte intercommunale d'Olette soient transférés à la CCC. Malheureusement cela ne sera pas possible cette année. Ce poste ne sera pas créé pour le moment.

Un employé est actuellement employé au grade de Rédacteur et peut prétendre, grâce à son ancienneté, au grade de l'agent Rédacteur Principal Territorial puis au grade de Rédacteur Territorial Chef. Le coût pour la communauté, en année pleine est de 150 € par an environ.

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer. Le conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de créer au tableau des effectifs 1 poste de Rédacteur Principal Territorial et 1 poste de Rédacteur chef Territorial.

3. COMMISSIONS

3.1 Création de la commission intercommunale des délégations de services publics

Jean Castex rappelle que cette commission est le pendant de la CAO pour les appels d'offres.

Sa constitution est importante car nous devons mettre en place des Délégations de Services Publics pour la fourrière animale et pour le centre de loisirs de RIA.

En application de l'article L. 1411-5 du CGCT, il y a lieu de constituer une commission chargée d'étudier les offres des candidats à des délégations de services publics. Cette commission est composée du Président ou de son représentant et par 5 membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la proportionnelle au plus fort reste.

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.

Le comptable de la collectivité et un représentant du ministre chargé de la concurrence siègent également à la commission avec voix consultative.

Peuvent participer à la commission, avec voix consultative, un ou plusieurs agents de la collectivité territoriale ou de l'établissement public désignés par le président de la commission, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la délégation de service public.



Le bureau propose que cette commission soit composée comme le CAO. Le principe de la constitution de cette commission est adopté à l'unanimité. Le Président énonce le nom des candidats. Les délégués sont élus à l'unanimité comme suit :

- Titulaires :

- * Délégué : JALLAT Jean Louis
- * Délégué : MONTESSINO José
- * Délégué : PAYRE Jean Marie
- * Délégué : DUPRIEZ Robert
- * Délégué : ROUCH Jean-Jacques

- Suppléants :

- * Délégué : RABAT Gérard
- * Délégué : FARGE Jacques
- * Délégué : VILA Alain
- * Délégué : MASSINES Alexandre
- * Délégué : RIBEAUCOURT Pierre

Les délégués les suppléants seront conviés aux travaux de la commission..

3.2 Composition des commissions

Jean Castex rappelle que le bureau a adressé à chaque délégué un courrier avec coupon réponse sur la décision de participation aux commissions. Ce choix portait sur 3 commissions. Les demandes dûment complétés nous sont parvenues. Les vice-présidents ont souhaité retenir les 3 choix des délégués communautaires.

Ainsi Jacques Farge est délégué à l'urbanisme, Pierre Ribeaucourt à la commission ordures ménagères et éclairage public, Josette Pujol, Arlette Bigorre, Danielle Robert, Annie Torgue et Gérard Rabat sont délégués à la commission communication relations avec les médias.

Guy Cassoly indique que chaque personne peut décider un jour de changer de commission que le tableau n'est pas figé.

La constitution des commissions est voté à l'unanimité, un tableau sera joint en annexe du présent procès verbal.

3.3 Etat d'avancement des travaux des commissions

Commission Aménagement du territoire

Claire Sarda Vergès, présidente de la commission aménagement du territoire fait le compte-rendu de la 1^{ère} réunion qui s'est déroulée le 3 mars dernier.



Cette réunion d'informations et de cadrage portait sur les objectifs et la réflexion sur le long terme, à savoir :

- un questionnaire a été adressé à chaque commune pour faire le point sur les réserves foncières afin d'identifier les disponibilités ;
- pour permettre à chaque délégué de se tenir informé sur le SCOT, une note de synthèse a été rédigée. Quelques informations sont données à ce propos. La commission réunira tous les documents nécessaires (schémas, chartes...) pour compléter le SCOT ;

Par ailleurs, la communauté de communes a été saisie par la DRE pour le projet de déviation de Joncet. La commission a présenté les projets et l'accord se ferait sur la variante ainsi délibérée par la commune de Serdinya-Joncet. Un accord commun est donné ;

Jean Castex propose au conseil de délibérer sur le projet de déviation de Joncet.

Jean-Marie Maydat indique qu'une concertation est lancée avant enquête publique et que dans ce cadre 30 administrations sont invitées à donner un avis.

Ce projet consiste en une voie de dépassement, 2 voies montantes et 1 voie descendante.

Chantal Duhauvelle explique que le conseil communautaire n'a pas pris connaissance du projet et des 3 variantes et qu'il doit se prononcer.

Bernard Loupien confirme qu'il aurait fallu tout d'abord établir un schéma.

Jean-Marie Maydat dit qu'après le 6 mars dernier, l'avis sera réputé favorable compte tenu des délais légaux pour se prononcer.

Claire Sarda Vergès indique que l'avis de la CCC n'était pas obligatoire mais le Président a souhaité que la commission aménagement du Territoire examine le dossier. L'avis de la commission étant le même que celui du conseil municipal de Joncet, nous n'avons pas jugé opportun de remettre « le dossier sur la table ».

Guy Bobé souligne que certains ont eu accès aux projets et que d'autres n'ont rien vu et que par conséquent il est difficile de se prononcer.

Jacques Farge dit que si la commission aménagement du territoire propose un avis, il est de bon ton de le suivre.



Jean Castex indique que compte tenu des délais impartis sur ce dossier, nous pourrions suivre l'avis de la commission qui est identique à celui du conseil municipal de Joncet.

A l'avenir, les délégués intéressés par un point à l'ordre du jour d'une commission pourront assister aux travaux de la commission.

Après un débat, à l'unanimité, le Conseil Communautaire donne un avis favorable sur la variante proposée (sur la base de la variante longue option 1), tout en regrettant fortement que ne soit pas possible pour des raisons budgétaires l'option la plus longue au-delà du pont côté Mont Louis et en espérant que d'autres déviations de villages seront engagées rapidement.

Commission développement économique

Huguette Broch indique à l'assemblée que la commission se composera de 4 groupes de travail :

- 1 groupe développement traditionnel (ZAC, pépinières...)
- 1 groupe développement agricole en lien avec la commission aménagement du territoire,
- 1 groupe développement durable,
- 1 groupe développement touristique en lien avec les commissions présidées par Bernard Loupien et Michel Taurigna.

a) Commission des finances

Gérard Rabat rend compte à l'assemblée de la 1^{ère} réunion de la commission des finances. Cette réunion était préparatoire à la tenue du débat d'orientation budgétaire.

La commission a également travaillé sur le montant des attributions de compensation même si ce travail doit être fait par la CLECT. La commission a fait une première évaluation et la CLECT tranchera lors de ses travaux.

Pour l'éclairage public, la commission proposera à la CLECT de procéder à une évaluation théorique au point lumineux.

Pour la fourrière animale, le transfert de charges pourrait être déterminé théoriquement avec une somme forfaitaire par habitant.

Pour la compétence urbanisme, la commission propose que cette compétence soit précisément chiffrée par Prades et que le montant du transfert soit de 0€ pour les autres communes.



La commission a ensuite abordé le problème des attributions de compensations négatives. Si les charges transférées sont supérieures à la TP transférée, la commune doit verser une attribution de compensation négative.

Au vu des premiers chiffrages, il semble que certaines attributions soient fortement négatives.

La commission a donc envisagé la possibilité de définir un « seuil de solidarité ».

Josette Pujol indique qu'elle est opposée à un seuil.

Jean Castex propose que le débat n'ait pas lieu maintenant mais lors des travaux de la CLECT et rappelle aux délégués que les communes doivent désigner leurs représentants à cette commission.

Commission prospective

Bernard Loupien rend compte des premiers travaux de la commission qui s'organisera sur 3 axes :

- l'évolution des statuts,
- les relations avec les organismes extérieurs (Canigou Grand Site, Parc Naturel Régional,...),
- La commission interne.

Les délégués auraient du recevoir les comptes-rendus des commissions.

Il semble que des élus ne connaissent pas toutes les structures externes et la commission s'efforcera de les représenter.

Un règlement intérieur sera élaboré avant fin juin. Des discussions vont être engagées pour envisager un rapprochement avec la Communauté de Communes Val Cady.

La commission va élaborer un agenda des personnes à contacter sur la CC en cas de tempête.

Adhésion au Pays Terres Romanes

Bernard Loupien indique que la Communauté de Communes se substitue aux communes pour l'adhésion au Pays Terres Romanes et que la contribution est de 80cts par habitants.

La CC sera représentée dans cette instance par 1 délégué et 1 suppléant.



Les vice-présidents ont reçu la liste des chantiers du pays qui volontairement se rapprochent des statuts de la CC.

Jean Castex met au vote le principe d'adhésion.

L'accord est unanime.

Il rappelle qu'il y a donc lieu de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant chargés de représenter la Communauté de Communes.

Le conseil communautaire donne son accord à l'unanimité et élit :
José Montessino, délégué titulaire,
Arlette Bigorre, déléguée suppléante.

Commission Services à la Population

Fabienne Bardon rend compte de la 1^{ère} réunion de cette commission.
André Egéa a été nommé rapporteur général. Pour 2010, la maison médicale d'Olette, le visio guichet et le camion « Kouba » seront déclarés d'intérêt communautaire.
Une réflexion sera menée à long terme pour les services aux personnes âgées.

Commission Jeunesse

Josette Pujol indique qu'à ce jour les enfants sont bien accueillis et la continuité du service est assurée. A terme, il conviendra de mettre en place un accueil à Olette et un transport vers le centre.
Concernant la future crèche, nous sommes confrontés à un problème de foncier car il y a peu de terrains disponibles en centre ville à Prades.
Actuellement, la crèche de 20 places est saturée.
A la rentrée 2009, 10 places se libèrent et déjà 18 demandes de temps plein et 6 mi-temps ont été enregistrées.
Il faut également orienter les familles vers les assistantes maternelles présentes sur tout le territoire qui couvrent 70% de la demande.
Un règlement intérieur sera élaboré.

Josette Pujol et Jean Pagès ont commencé une série d'entretien dans les communes pour expliquer la démarche de la communauté de communes concernant le périscolaire. Il s'agit de faire en sorte que le service soit bien en place lors de la mise en place des contrats CAF.



Jean Castex indique à l'assemblée que la Caisse Nationale d'Allocations Familiales devrait procéder à un abondement de l'enveloppe jeunesse. La CNAF délèguera ensuite ces crédits aux CAF départementales.

Josette Pujol fait part à l'assemblée de 2 demandes de subvention Ville Vie Vacances à effectuer.

M. le Président met ces demandes au vote. L'unanimité est donnée.

Commission Communication

Michel Taurigna informe l'assemblée de la tenue de la 1^{ère} réunion de la commission communication. La communication interne a été transférée à la commission gouvernance, ce qui change nos objectifs.

La commission travaillera à un projet de bulletin intercommunal afin d'informer la population avant l'été.

Commission Environnement

En l'absence de Serge Juanchich, vice-président, en charge de cette commission, Jean Castex donne la parole à Vincent Mignon, maire de Nohèdes, qui rapporte les travaux de la commission.

Vincent Mignon fait part à l'assemblée que la commission travaillera en 5 groupes thématiques.

-1) Création, aménagement et gestion des sentiers de randonnées pédestres reconnus d'intérêt communautaire.

L'animateur de ce groupe de travail sera Serge JUANCHICH

La commission propose de classer d'intérêt communautaire les sentiers inscrits au PDIPR.

-2) Actions favorisant l'entretien des berges de rivières en prévention des risques.

L'animateur de ce groupe de travail sera Vincent MIGNON

-3) Diagnostic sur la ressource en eau du territoire.

Un animateur de groupe est recherché.

Le groupe de travail devra, dans un premier temps, contacter les interlocuteurs institutionnels et procéder à un état des lieux de l'existant.

-4) Actions favorisant la réalisation et l'entretien des pistes et des équipements de défense contre l'incendie (D.F.C.I) du territoire.



L'animateur de ce groupe de travail sera Bernard LAMBERT

-5) Fourrière animale.

Un animateur de groupe est recherché.

Jean-Marc Majeau indique qu'à ce jour aucun sentier n'est inscrit au PDIPR.

Commission Urbanisme

Bernard Lambert rend compte des travaux de la commission au nom de Bernard MALPAS, empêché. Deux agents de Prades ont été transférés. C'est trop juste pour accueillir l'ensemble de la population du territoire.

Une réunion a été organisée avec les secrétaires de mairie afin de mieux cerner leurs attentes.

En attendant que la CCC dispose de locaux rien ne change au niveau de l'organisation.

La commission a décidé de prendre contact avec des CC qui ont déjà mis en œuvre cette compétence pour observer les organisations (personnels, postes informatiques,...).

Commission Ordures Ménagères – Eclairage Public

Jean-Marie Maydat rappelle que des conventions ont été établies avec le SIVOM et les communes isolées.

Des réunions seront organisées pour l'organisation du service en 2010 avec pour objectif une maîtrise des coûts pour une meilleure organisation.

Concernant l'éclairage public, un questionnaire va être transmis aux communes pour élaborer un inventaire. La commission devra également définir quel mode de service public doit être mis en œuvre (délégué ou en régie).

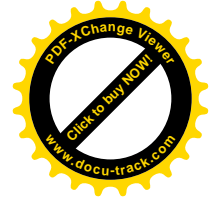
Jean Castex rappelle que la commission doit proposer lors d'un prochain conseil communautaire une définition exacte de la prise en charge de l'entretien de l'éclairage public.

Robert Dupriez indique que ce sujet a déjà été abordé.

Jean Castex confirme mais dit que nous n'en avons pas encore délibéré.

4. FINANCES

4.1 Débat d'orientations budgétaires



Jean Castex rappelle que le débat d'orientation budgétaire est une obligation pour les EPCI de notre strate. Sa tenue est obligatoire mais aucune condition de forme n'est exigée.

Gérard Rabat donne lecture des documents qui ont été transmis aux délégués. Les attributions de compensation ont été évaluées pour permettre des premiers versements sans attendre le rapport définitif de la CLECT. La compétence « Ordures Ménagères » est équilibrée par la TEOM.

L'analyse financière fait apparaître un autofinancement réduit la première année. Une progression des bases de TP a été chiffrée à 12.5% par an mais la réforme en cours risque d'infirmier ce chiffre.

Huguette Broch indique que la commission a également décidé de verser les 12èmes d'attribution de compensation dès le mois d'avril.

Jean Castex ne souhaite pas revenir sur l'incertitude liée au devenir de la taxe professionnelle, car il faut attendre le contenu précis des décisions qui seront prises par l'Etat.

La CCC ne doit pas négliger l'accroissement de la DGF, donc une amélioration du CIF. Le CIF peut être amélioré en transférant des charges qui existent déjà et qui sont d'intérêt communautaire telle que la cotisation à la MLJ ou au Pays Terres Romanes.

Il rappelle que l'évaluation des dispenses a été rigoureuse mais maximaliste et que les recettes qui ont été notifiées depuis, sont légèrement supérieures aux évaluations (TP et DGF). Dans cette première année où le fonctionnement est réduit la CCC doit faire un effort d'investissement. Nous devons également disposer des dossiers de demandes de subventions DDR, dotation réservé en partie aux CC.

Guy Bobé demande s'il n'y a pas un risque à ce que les dépenses d'éclairage public soient supérieures aux dépenses budgétisées.

Jean Castex indique que cette donnée devra être prise en compte par la CLECT.

Vincent Mignon souligne que La Bressola est en difficulté financière et demande si une réflexion peut être menée pour lui venir en aide.

Jean Castex rappelle que les charges scolaires ne sont pas de compétences communautaires et que par ailleurs lors des discussions liminaires nous avons écarté les écoles publiques du projet communautaire.



Serge Cantier rappelle également que la projection financière est une somme des charges existantes et que la CC doit permettre de faire des économies d'échelle. C'est un des objectifs du regroupement.

Jean Castex indique qu'il est sur la même ligne et que c'est un des objectifs fort de l'intercommunalité.

La CC prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire.

4.2 Atelier Relais SELECOM

Huguette Broch dit que Selecom est une entreprise qui a son siège à Prades. Actuellement l'entreprise est installée sur 3 sites :

Ria avec 21 salariés,

Prades avec 47 salariés,

Paris avec des Cadres Supérieurs.

L'entreprise veut regrouper ses services sur un même lieu et la commune de Prades a saisi l'opportunité.

Courant 2008, le maire de Prades a proposé d'être maître d'ouvrage d'un atelier relais en crédit bail. Au 1^{er} janvier, la CCC hérite donc du projet très avancé car elle devient compétente.

La commission développement économique a examiné ce projet et vu l'état d'avancement, elle a émis un avis très favorable et propose qu'il soit inscrit au budget prévisionnel 2009. Entre 10 et 20 emplois devraient être créés et les emplois de Ria et Paris transférés.

Elisabeth Prévot indique que cette activité industrielle existe depuis 1991. L'entreprise produit des appareils de haute technologie (relais TV, TNT, Mobiles,...). Elle mobilise 16 ingénieurs en recherche développement.

L'entreprise avait d'autres propositions d'implantation. Le choix du crédit bail permet à l'entreprise, à travers les loyers, de devenir propriétaire.

Il fallait avancer rapidement sur le dossier car le territoire sortait du zonage des aides à la fiscalité régionale (AFR) au 31 décembre 2008. En zonage AFR, le taux de subvention maximum est de 20%, hors zonage, ce taux est ramené à 7%. La commune ne pouvait donc pas attendre la création de la CCC.

Guy Cassoly fait part des discussions qui ont eu lieu avec les dirigeants de l'entreprise. L'accord du Conseil Général était conditionné au regroupement de toutes les activités sur Prades.



Jean Maury rend compte des offres retenues par la commission d'appel d'offres pour ce dossier et indique que des entreprises du Conflent ont été retenu.

Charline Trilles demande si l'entreprise peut lever l'option d'achat au bout de 3 ans.

Elisabeth Prévot répond positivement, c'est une faculté de l'entreprise au bout de 3 ans. De plus le regroupement des activités en 1 site permettra des économies d'échelle et consolidera la santé financière de l'entreprise.

Jean Castex rappelle à l'assemblée que la phase travaux donnera lieu à un recensement de « préloyer » payé par l'entreprise pour couvrir les intérêts intercalaires et que le loyer sera dû à l'entrée dans les lieux.

Le président mets aux voix les différents points de ce dossier :

- choix du notaire,
- achat du terrain, 2626 m2 parcelles AI99 et AI100 à Prades au prix de 15€ HT le m2.

L'unanimité est donnée par l'assemblée.

- transfert des subventions de la Région et du Conseil Général.

L'unanimité est donnée par l'assemblée.

- création d'un budget annexe permettant l'individualisation de l'opération et son assujettissement à la TVA.

L'unanimité est donnée par l'assemblée.

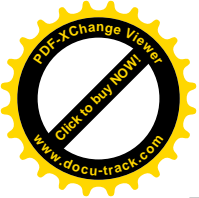
4.3 Demande de Subvention DDR – Achat d'un camion poly benne avec grue et caissons déchetterie

4.4 Demande de subvention DGE - Achat d'un camion poly benne avec grue et caissons déchetterie

4.5 Demande de subvention exceptionnelle à l'Etat – Réserve Parlementaire - Achat d'un camion poly benne avec grue et caissons déchetterie

Jacques Farge demande qui a pris la décision pour l'achat de ce camion sera toujours utilisé après l'unification du service OM. Le SIVOM est toujours compétent et cette opération sera amortie par la TEOM au SIVOM au Conflent.

Guy Cassoly précise que ce camion est destiné à la déchetterie. Le travail était jusqu'alors effectué par un prestataire qui coûtait très cher.



L'acquisition de ce camion permettra de faire des économies dans un premier temps puis de l'utiliser pour des containers enterrés dans un deuxième temps.

Le Président mets aux voix les diverses demandes de subventions.

DDR : vote unanime

DGE : vote unanime

Réserve Parlementaire vote unanime

Le Président rend compte des décisions prises au nom du CC dans le cadre des délégations prévues à l'article L2122-22 du CGCT.

- **Assurance Responsabilité Civile**

Il est souscrit un contrat d'assurance responsabilité civile auprès de AXA France IARD., représenté par M. QUINTANA Bruno, agent Général, 30 allée Arago BP 60, 66500 PRADES. Le contrat est souscrit pour une durée d'une année renouvelable tacitement sans pouvoir excéder 5 ans. Le montant de la cotisation annuelle est égal à 0,446 pour mille H.T. du budget de fonctionnement de la Communauté de Communes sans qu'il soit inférieur à 1100 euros H.T.

- **Convention de prestation de services avec l'Hôpital local de Prades pour la fourniture de repas à la crèche intercommunale**

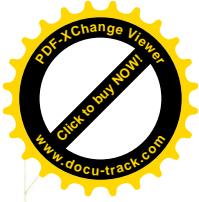
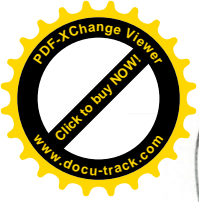
Il est passé une convention de prestation de services avec l'Hôpital Local de Prades pour la fourniture de repas à la crèche intercommunale de Prades, au prix unitaire de 5,50 € TTC par repas, livraison incluse. Le prix est actualisable selon les dispositions prévues à la convention. La convention est conclue pour une durée de 1 an renouvelable tacitement sans pouvoir excéder 3 ans.

- **Création de la Régie de recettes de la Crèche Intercommunale**
- **Création de la Régie de recettes et d'avance du Centre de Loisirs Maternel du site de Prades**
- **Création de la régie de recettes et d'avance du Centre de Loisirs Primaire du site de Prades**
- **Création de la régie de recettes et d'avance du Centre de Loisirs Adolescents du Site de Prades**
- **Création de la Régie de recettes « déchetterie de Prades »**
- **Adhésion au Pôle Emploi pour l'ensemble du personnel non titulaire de la Communauté de Communes du Conflent.**



Jean Castex informe l'assemblée que la prochaine séance le 30 mars 2009 à Los Masos à 20h30, salle polyvalente.

La séance est levée à 23h30.



LES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Handwritten signatures in various colors (blue, black, purple) and styles, many of which are crossed out with diagonal lines. Some legible words and fragments include:

- Martin*
- Harvey*
- Buller*
- Stella*
- James*
- Legree*
- J. James*
- Rayris*
- Sehio*
- Peyment* (written in purple)
- Moyse Harvey*
- NGAMES*
- Leard*
- Pi*
- Walter*
- David*
- Logn*
- Janet*
- Janice*
- John*
- Harvey*

Signature

Cachet